

Appel à projets
UNIVERSITÉ DE LORRAINE / UNIVERSITÉ INTERNATIONALE DE RABAT

L'Université de Lorraine est partenaire de l'Université internationale de Rabat depuis la création de celle-ci et a participé à plusieurs étapes de son développement : consolidation d'un pôle sur les énergies renouvelables, collaborations en recherche et en formation dans le domaine du numérique, développement d'un pôle santé, collaborations naissantes en sciences humaines et sociales, thèses en cotutelle, mobilités étudiantes...

Lors d'un séminaire commun début novembre 2021, les deux universités ont décidé d'intensifier ce partenariat stratégique en confirmant leur volonté d'accroître les collaborations recherche et de se donner comme objectif commun de développer la mobilité dans les deux sens d'étudiants, de doctorants et d'enseignants-chercheurs.

À cette fin, les deux universités ont décidé de mettre en place un programme de thèses en cotutelle ou en codirection (quatre thèses annuellement, une douzaine en vitesse de croisière) et un fonds commun de roulement de 1 million de Dhs (50 k€ + 500 KDhs) pour booster les activités de recherche, d'innovation, de formation et de mobilités croisées. Ce fonds permettra notamment de monter en puissance en termes de mobilités, de stages de recherche, de visites de chercheurs et d'organisation de rencontres scientifiques et de workshops thématiques. Il a vocation à cibler les axes prioritaires de coopération entre les deux universités et à venir en appui des autres outils et leviers de coopération bilatérale et internationale. Il est d'ailleurs attendu l'équivalent de 50 k€ annuels supplémentaires soient obtenus en financement tiers.

Les deux universités lancent par la présente le premier appel à projets de ce nouveau dispositif. L'objectif est de sélectionner des projets de collaboration en recherche et/ou formation entre les deux universités, pouvant bénéficier d'un budget d'accompagnement de 5 à 10 k€ max côté UL et de 50.000 à 100.000 Dhs max côté UIR, et/ou d'un contrat doctoral, voire deux contrats doctoraux articulés l'un avec l'autre.

Les réponses à cet appel devront comporter

1. Une description courte (5 pages max) du sujet scientifique proposé, dans ses dimensions formation et/ou recherche, et de l'historique de la collaboration entre les équipes impliquées. Merci de donner les références aux projets déjà réalisés ensemble, le cas échéant. Le projet comportera l'énoncé des principaux jalons et des indicateurs de succès : résultats scientifiques attestés par des publications communes, échanges d'étudiants, de doctorants ou d'enseignants-chercheurs, séminaires ou autres événements scientifiques communs, consolidation de dispositifs de formation communs, ...
2. Une présentation (CV court) des principaux porteurs scientifiques du projet.
3. Le budget total de la collaboration, hors masse salariale, en détaillant et justifiant les principaux postes, et en faisant état à la fois du budget d'accompagnement demandé dans le cadre de cet appel, et des autres financements acquis ou espérés.
4. Si le projet comporte la demande d'un ou deux contrats doctoraux, le dossier comportera aussi pour chaque contrat doctoral demandé :

- a. Nom et CV du directeur de thèse et du co-directeur éventuel, s'ils sont différents des porteurs du projet
 - b. Précision sur la nature de la thèse : en cotutelle ou en co-direction entre les deux universités
 - c. École doctorale de rattachement principal de la thèse
5. Si la demande comporte deux demandes de contrats doctoraux (un côté UL et un côté UIR), argumentaire expliquant l'articulation et la complémentarité entre le travail des deux doctorants demandés.

Il est précisé qu'une demande pourra parfaitement être jugée recevable sans comporter de volet contrat doctoral ; les porteurs sont encouragés à évaluer le degré de maturité de leur collaboration pour estimer si le lancement d'une thèse est opportun ou prématuré, en gardant à l'esprit que ceci est le premier appel d'une série d'appels annuels similaires.

Les équipes travaillant dans des domaines proches sont invitées à se concerter en amont et à viser si possible une soumission coordonnée, plutôt que de se mettre artificiellement en compétition sur des sujets très proches.

Les dossiers doivent être soumis par mail à abdelaziz.benjoud@uir.ac.ma et karl.tombre@univ-lorraine.fr avant le 31 janvier 2022. Les équipes de présidence des deux universités se concerteront courant février 2022 pour arbitrer sur les demandes et sélectionner les sujets à financer et les budgets attribués. Elles se réservent le droit de :

- revenir vers des propositions jugées très proches pour demander une phase de concertation supplémentaire entre elles,
- recourir à une expertise extérieure si nécessaire pour départager des sujets jugés d'égal intérêt.